S.I.R.C
Syndicat Intercommunal de Restauration Collective
La Garde – La Valette-du-Var – Le Pradet

DELIBERATION N°4 DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 MARS 2023

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le neuf mars deux mille vingt-trois à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, régulièrement convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au syndicat sous la présidence de Monsieur Alain FUMAZ.

Présents : M. Alain FUMAZ, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Stéphanie ASCIONE, M. André BAULON, Mme Martine DE SANTIS, Mme Laurence HOLLIGER, M. Alexandre RISACHER, membres titulaires.

Avaient donné procuration : Mme Hélène DELSANTO, Mme Cécile GOMEZ, M. Guillaume ROBAA, membres titulaires, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Jean-Marc LUCIANI, Mme Emilie ROY, membres suppléants.

Absents excusés : néant

Membres en exercice	10	Membres ayant pris part au vote	7

Sur proposition du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 ci-joint, équilibré en dépenses et recettes comme suit :

		BP 2023	BS 2023	BUDGET
Section de Fonctionnement	Dépenses	3 831 671,88 €	1 085 132,11 €	4 916 803,99 €
	Recettes	3 831 671,88 €	1 085 132,11 €	4 916 803,99 €
Section d'Investissement	Dépenses	122 570,05 €	1 085 132,12 €	1 207 702,17 €
	Recettes	122 570,05 €	1 085 132,12 €	1 207 702,17 €

Adopté à l'unanimité

POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La Garde, le 9 mars 2023
Le Président du S.I.R.C
Alain FUMAZ

Alain FUMAZ
PRESIDENT DU SIRC

Accusé de réception en préfecture
083-258301399-20230309-DEL061222-04-DE
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023